

SYNDIC :**Les assurances, la gestion des sinistres et les travaux****7 heures****Objectifs de la formation :**

- maîtriser les règles assurancielles obligatoires à la gestion d'une copropriété, connaître les évolutions réglementaires et jurisprudentielles, être en capacité de prendre les bonnes décisions face à un sinistre (focus sur le dégât des eaux), savoir conseiller les copropriétaires en matière d'assurance

-

Pour le public immobilier, bancaire et conseillers en gestion de patrimoine : permet d'obtenir les heures de formation justifiant des compétences indispensables pour le renouvellement des cartes d'agent immobilier dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Cette carte est indispensable à l'exercice de l'activité d'agent immobilier, syndic, administrateur de biens, marchands de listes ainsi que le public bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants.

**Public concerné :**

Toute personne qui travaille dans l'immobilier (agents immobiliers, gérants, directeurs, négociateurs, commerciaux, agents mandataires, vendeurs, VRP, consultants) et toute personne qui effectue de la prospection et/ou est amenée à développer, suivre et fidéliser une clientèle.

Mais aussi toute personne qui commercialise des actions ou des parts de sociétés immobilières (tout le personnel bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine).

Également les salariés, demandeurs d'emploi ou toute autre personne en reconversion et qui souhaite travailler avec des entreprises publiques et privées afin de pouvoir obtenir des subventions de l'État ou des organismes collecteurs.

C'est également un gage de qualité pour se différencier et répondre à des demandes d'entreprises ou de particuliers.

Les informations pratiques :

Durée de la formation : 7 heures sur 1 journée

Prérequis : Aucun

Dates : à définir

Lieu : à définir

Modalités et délais d'accès : Formation en Intra de 1 à 12 participants maximum. Un délai d'un mois sera nécessaire entre la demande client et la mise en œuvre de la session ou du planning des sessions sur l'année. L'inscription peut se faire 1 jour avant le début de la session sans subrogation d'OPCO* pour les formations Intra. La formation démarre à la signature de la convention* et les dates sont convenues en accord avec le client. *Nota : En cas de subrogation auprès d'un OPCO, un délai supplémentaire sera accordé pour le démarrage de la formation en attendant l'accord de prise en charge.

Tarif présentiel en Inter : 375€ HT soit 450 € TTC par personne

Tarif distanciel en Inter : 325 € HT soit 390€ TTC par personne

Tarif Intra de 1 à 8 pers : 1900€ HT soit 2280 € TTC

Tarif Intra au-delà de 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique
entourée d'une équipe de
professionnels vous permettant
d'aborder toutes les situations de
l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis
14 ans, diplômée de l'ICH (Institut de
la Construction et de l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Evaluation sommative au travers d'un
questionnement tout au long de la
formation.

Evaluation de la formation par un
QCM pour mesurer l'atteinte des
objectifs avec un taux de bonnes
réponses au minimum de 70%, une
appréciation globale de la formation
permettra aussi de valider la
formation même si vous n'avez pas
atteint 70%.

Evaluation à chaud par questionnaire
sur le niveau de satisfaction,

Moyenne obtenue 9,4/10 pour 222
stagiaires et 26242 heures de
formation dispensées sur 2024/2025



Programme de la formation :

Formule :

- Présentiel / Distanciel
- Accessibilité : En fonction du handicap du stagiaire, nous étudierons les éventuels aménagements spécifiques qui pourront être étudiés en collaboration avec le stagiaire (outils, rythmes, ou modalités particulières adaptés au handicap exprimé).

Les + de la formation : Permet de valider les heures de formations obligatoires dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Méthode pédagogique :

- Pédagogie interactive : Exposés et exercices en sous-groupe, les études de cas peuvent être construites à partir des informations transmises par les participants. Tout au long de la formation des questions sont posées à l'ensemble des participants pour mesurer le niveau d'acquisition.

Au redémarrage de la session, un feed back doit-être effectué par rapport à la session précédente.

Remise d'un support de la formation au participant en fin de formation.

Jour 1 matin : Les assurances, la gestion des sinistres

1) Tour de table

Présentation du programme Tour
de table
Règles de vie
Test de positionnement

2) Règles et obligations relatives à l'assurance responsabilité civile et à la garantie multirisque immeuble MRI

3) Assurance PNO et assurance habitation des propriétaires et occupants : connaître les enjeux pour la vie de l'immeuble et savoir conseiller les copropriétaires

4) Dommages à l'immeuble et garanties supplémentaires : intérêt vs coût supplémentaire

5) Mise en concurrence des contrats d'assurance et optimisation de la procédure (échéance, devis, AG, souscription), relations avec les courtiers / assureurs

6) Déclaration et gestion des sinistres en copropriété et sinistres issus de parties privatives affectant des parties communes : typologie des cas les plus fréquents et méthode de résolution

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique
entourée d'une équipe de
professionnels vous permettant
d'aborder toutes les situations de
l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis
14 ans, diplômée de l'ICH (Institut
de la Construction et de l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Évaluation sommative au travers
d'un questionnement tout au long de
la formation.

Évaluation de la formation par un
QCM pour mesurer l'atteinte des
objectifs avec un taux de bonnes
réponses au minimum de 70%, une
appréciation globale de la formation
permettra aussi de valider la
formation même si vous n'avez pas
atteint 70%.

Évaluation à chaud par
questionnaire sur le niveau de
satisfaction.

Moyenne obtenue 9.4/10 pour 222
stagiaires et 26242 heures de
formation dispensées sur 2024/2025



Programme de la formation :

7) Dégât des eaux : aspects techniques et juridiques (recherche de fuite, jeux de responsabilités, déclarations, conventions IRSI et CIDE-COP...)

Jour 1 après-midi : Les travaux

7) Savoir mettre à jour le carnet d'entretien

8) Préparer et cadrer les visites périodiques de la copropriété avec le syndic et le Conseil syndical

9) Connaître les dernières réglementations sur le PPA (Plan Pluriannuel de Travaux) et la performance énergétique

10) Présenter les devis de travaux dans le respect des règles de mise en concurrence et de déontologie

11) Travaux d'urgence décidés par le syndic seul, travaux décidés par le Conseil syndical et travaux votés en assemblée générale (différentes règles de majorités)

12) Les travaux privatifs en copropriété : périmètre et règles d'autorisation

13) Maître d'ouvrage délégué et maître d'œuvre : acteurs et domaines de compétences

14) Garanties de l'entrepreneur / Assurance dommage-ouvrage : choix et contrôle des garanties

15) Étaler judicieusement les appels de fonds relatifs aux travaux

16) Règles et possibilités d'utilisation du fonds de travaux Loi ALUR en fonction des nouveaux décrets d'application

17) Contrôler la bonne réalisation des travaux : actions à mener, formalisme

18) Test d'évaluation des acquis

QCM

19) Bilan de formation

Tour de table